

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
04.04.2016

L'an deux mille seize et le onze avril à  
21 heures, le Conseil Municipal de la  
Commune de BOUSSENS dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de  
BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur  
SANS Christian (Proc.) Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD  
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,  
AMOUROUX, LIVOTI, Mme TOUZANNE  
M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT,  
TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 4.1  
Provisions pour risques  
et charges

Absente excusée :  
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)

Monsieur LIVOTI Antoine a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en raison de la mise en place du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Société Antargaz, la Commune devra indemniser tous les propriétaires expropriés. La dépense est évaluée à 900 000 €.

Dans le respect du principe de prudence budgétaire, Monsieur le maire propose de constituer une provision de 900 000 € étalée sur trois ans.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### DECIDE

- de constituer une provision de 900 000 € étalée sur 3 ans ;
- d'inscrire ce crédit à l'article 6815 des budgets 2016 , 2017 et 2018 ;
- de prévoir la reprise de cette provision au compte 7815 lorsque le montant de cette charge sera entièrement réglé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 14.04.2016

Pour extrait conforme

En Mairie, le 14 avril 2016

Le Maire,

C. SANS

